Nations Unies S/PV.3654



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3654e séance

Jeudi 18 avril 1996, à 21 heures

New York

Président :	M. Somavía	(Chili)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Botswana	M. Nkgowe
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Plumbly

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 13 avril 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1996/280)

96-85491 (F)

La séance est ouverte à 21 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 13 avril 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1996/280)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la décision prise à la 3653e séance, j'invite le représentant d'Israël à prendre place à la table du Conseil; j'invite le représentant du Liban à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de la Colombie, de Cuba, des Émirats arabes unis, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Jordanie, du Koweït, de la Malaisie, du Maroc, du Pakistan, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran, de la Tunisie et de la Turquie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Yaacobi (Israël) et M. Moubarak (Liban) prennent place à la table du Conseil; M. Farhadi (Afghanistan), M. Lamamra (Algérie), M. Allagany (Arabie saoudite), M. García (Colombie), M. Rodríguez Parrilla (Cuba), M. Samhan (Émirats arabes unis), M. Azwai (Jamahiriya arabe libyenne), M. Bataineh (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Thanarajasingam (Malaisie), M. Snoussi (Maroc), M. Kamal (Pakistan), M. Hallak (République arabe syrienne), M. Takht-Ravanchi (République islamique d'Iran), M. Abdellah (Tunisie) et M. Tanç (Turquie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de Bahreïn, du Canada, des Comores, de Djibouti, de l'Iraq, de l'Irlande, du Japon, de la Mauritanie, de la Norvège, de l'Oman, du Qatar, du Soudan et du Yémen, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Buallay (Bahreïn), M. Karsgaard (Canada), M. Djimbanaou (Comores), M. Olhaye (Djibouti), M. Hasan (Iraq), M. Campbell (Irlande), M. Takahashi (Japon), M. N'diaye (Mauritanie), M. Biørn Lian (Norvège), M. Al-Khussaiby (Oman), M. Al-Ni'mah (Qatar), M. Yassin (Soudan) et M. Obadi (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1996/292, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Algérie, Bahreïn, Djibouti, les Émirats arabes unis, l'Égypte, l'Iraq, la Jamahiriya arabe libyenne, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Mauritanie, le Maroc, l'Oman, le Qatar, l'Arabie Saoudite, le Soudan, la République arabe syrienne, la Tunisie et le Yémen. Les Comores se sont portées coauteur du projet de résolution.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/304, qui contient le texte d'un projet de résolution soumis par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, le Honduras, l'Italie, la Pologne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'aimerais attirer l'attention des membres du Conseil sur le document S/1996/295, lettre datée du 17 avril 1996 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la résolution 5573 adoptée le 17 avril 1996 par le Conseil de la Ligue des États arabes.

Les membres du Conseil ont reçu photocopie d'une lettre datée du 17 avril 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la déclaration que la présidence de l'Union européenne a faite au nom de l'Union sur la situation au Moyen-Orient. Cette lettre sera publiée en tant que document S/1996/299.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur les deux projets de résolution dont il est saisi.

En l'absence d'objection, je vais maintenant mettre les projets de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais tout d'abord mettre aux voix le projet de résolution figurant au document S/1996/292.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Chine, Égypte, Guinée-Bissau, Indonésie.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :
Botswana, Chili, France, Allemagne, Honduras, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 4 voix pour, aucune voix contre et 11 abstentions. Le projet de résolution n'ayant pas obtenu la majorité requise n'est pas adopté.

Je vais maintenant mettre le projet de résolution S/1996/304 aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1052 (1996).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote les deux projets de résolution.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Huit jours après le début de l'agression israélienne contre le Liban, le Conseil de sécurité s'est enfin réuni pour adopter une résolution qui demande la cessation immédiate des opérations militaires, lesquelles constituent une agression flagrante d'un pays membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies.

Le Gouvernement égyptien a dit, et le répète aujourd'hui, qu'il rejette formellement l'agression israélienne contre le Liban. Le peuple et le Gouvernement de l'Égypte soutiennent le peuple frère du Liban dans cette tragédie; nous l'appuyons dans toutes les instances internationales, y compris au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, et donnons notre plein appui au Liban dans ses efforts pour défendre son peuple, son intégrité territoriale et sa souveraineté.

Avant d'évoquer la position de l'Égypte sur les deux projets de résolution soumis au Conseil, j'aimerais très brièvement parler de la manière dont le Conseil a traité la question de l'agression israélienne contre le Liban depuis le début, et qui a été marquée par un négativisme qui aura certainement des répercussions fâcheuses sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier au Moyen-orient.

Le Liban a demandé que le Conseil se réunisse d'urgence le dimanche 14 avril; mais les divergences des positions des États membres du Conseil ont fait qu'une suite favorable à cette requête a été retardée. Le report d'une décision du Conseil de huit jours a permis à l'agresseur de poursuivre son agression, foulant aux pieds les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Une comparaison très honnête de ce cas — dans lequel le Liban a demandé au Conseil de sécurité d'adopter les mesures nécessaires en vertu de la Charte pour le protéger de l'agression et protéger son peuple contre les attaques, le carnage et le déplacement forcé de milliers de civils innocents — à celui d'une agression mineure contre un nombre limité de citoyens d'un autre État, — lors duquel le Conseil a adopté des mesures immédiates et concrètes — renforce l'idée que le Conseil de sécurité applique un système de deux poids, deux mesures selon l'État qui est victime de l'agression, ses citoyens et le pays qui lance l'agression.

Le projet de résolution qui a été présenté par le Groupe arabe montre la gravité et l'ampleur de la tragédie que vit le peuple libanais à la suite de l'agression israélienne. Le projet de résolution parrainé par l'Égypte au sein du Groupe arabe reflète les principes fondamentaux suivants. Premièrement, il demande à Israël de mettre fin immédiatement à son action militaire et de retirer sur le champ ses forces de l'ensemble du territoire libanais;

deuxièmement, il demande le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique du Liban; troisièmement, il demande l'application de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 425 (1978); quatrièmement, il condamne énergiquement l'agression israélienne, qui a fait un grand nombre de victimes parmi la population civile et entraîné le déplacement de civils ainsi que la destruction massive de l'infrastructure du pays et de sites archéologiques et culturels; cinquièmement, il demande la participation à l'effort de reconstruction du Liban et à la fourniture d'une aide pour répondre aux besoins humanitaires de la population civile et, sixièmement, il demande des réparations pour le Liban pour les pertes subies par l'agression israélienne.

Voilà les éléments principaux du projet de résolution S/1996/292 soumis par le Groupe arabe, projet qui, comme je l'ai dit, montre la sévérité et l'ampleur de l'agression israélienne, agression qui ne saurait être tolérée ou être passée sous silence par le Conseil. La crédibilité du Conseil de sécurité est ici en jeu. Le monde entier a les yeux tournés vers le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et la sécurité internationales, conformément à l'Article 24 de la Charte.

En toute franchise, je dois dire qu'il nous est extrêmement difficile d'être convaincus par les positions de ceux qui se sont opposés à notre projet de résolution. Qu'est ce qui pouvait empêcher le Conseil de demander la cessation immédiate des opérations militaires et le strict respect de la souveraineté du Liban et de son intégrité territoriale? Quelle honte y a t-il à condamner l'agression ou à demander réparation pour le Liban? Il est vraiment regrettable que le Conseil n'ait pas été en mesure d'adopter ce projet de résolution. J'aimerais remercier les États qui ont appuyé ce projet de résolution et qui, ce faisant, se sont rangés du côté de la justice et du droit.

S'agissant du projet de résolution figurant dans le document S/1996/304 et parrainé par un certain nombre d'États, j'aimerais d'abord exprimer ma reconnaissance et mes remerciements sincères à l'Ambassadeur Dejammet, Représentant permanent de la France, des efforts inlassables et sincères qu'ils a déployés ces deux derniers jours au nom du Gouvernement français, efforts qui ont abouti à cette résolution. Bien que la délégation égyptienne l'ait appuyée, nous tenons à faire remarquer qu'elle ne contient pas tous les principes qui devraient s'appliquer en ce qui concerne la situation au Liban.

La résolution ne condamne pas clairement Israël et ne traite pas de la question des réparations auxquelles le Liban a droit pour les pertes de vies humaines et les destructions matérielles. La résolution se réfère à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité dans le cadre des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité. La résolution 425 (1978) est en fait toujours en vigueur et doit être considérée comme un tout. Comme je l'ai dit, la délégation égyptienne a voté pour la résolution que nous venons d'adopter car elle demande la cessation immédiate des hostilités et réaffirme la nécessité de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

La résolution qui vient d'être adoptée il y a quelques instants par le Conseil de sécurité ne correspond pas à l'ampleur de l'agression israélienne contre le Liban. Elle ne répond pas non plus à nos attentes quant à la réaction du Conseil face à cette agression.

Nous pourrions continuer. Nous avons le coeur lourd et les nerfs à fleur de peau quand nous voyons le drame humain que vit le Liban depuis huit jours au vu et au su du monde entier.

Nous espérons que l'adoption de cette résolution aboutira réellement à l'arrêt immédiat des opérations militaires d'agression. Nous espérons que le Conseil assumera l'entière responsabilité de l'application de la résolution que nous venons d'adopter et qu'il demeurera saisi de la situation au Liban pendant cette étape décisive, pour qu'il puisse préserver quelque crédibilité, faire triompher la justice, les principes et les objectifs de la Charte et sauver le processus de paix au Moyen-Orient, lequel a été gravement secoué.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation espérait que l'examen en bonne et due forme par le Conseil de sécurité le 15 avril 1996 des incursions militaires des forces armées israéliennes au Liban aurait un effet salutaire et se traduirait par la cessation de ces attaques. C'est donc avec déception que nous voyons non seulement que les opérations militaires continuent, mais qu'en fait elles s'intensifient, comme le montre le bombardement brutal du poste de la FINUL en début de journée, qui a de nouveau coûté la vie à d'autres civils innocents. Il est clair que devant cette situation le Conseil doit assumer ses responsabilités, telles qu'elles sont consacrées dans les dispositions pertinentes de la Charte, et prendre des mesures efficaces.

En l'absence d'une telle réponse, la crédibilité du Conseil risque d'être remise en cause. C'est dans ce contexte que ma délégation a voté pour la résolution et le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous regret-

tons qu'on n'ait pu dégager un consensus sur les positions divergentes exprimées par les membres du Conseil, excluant ainsi la possibilité de présenter un texte d'ensemble. Et ce, malgré la nécessité évidente pour le Conseil d'envoyer un message clair et sans ambiguïté demandant la cessation des hostilités.

La délégation indonésienne souscrit pleinement aux éléments communs contenus à la fois dans la résolution et dans le projet de résolution, à savoir l'appel à une cessation immédiate des hostilités et le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Une cessation des hostilités est un premier pas essentiel si l'on veut arrêter davantage les pertes en vies humaines, éviter un exode de civils, et s'acheminer ainsi vers un rétablissement de la normalité dans l'ensemble du Liban. L'appel au respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique du Liban est une nouvelle réaffirmation de la position de principe de la communauté internationale, telle qu'elle est reflétée dans la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Au coeur des deux textes il y a également la reconnaissance de la nécessité de prendre des mesures pour atténuer les souffrances de la population civile causées par le conflit. Les images de civils innocents tués ou blessés ne peuvent qu'émouvoir la conscience de la communauté internationale. Nous devons agir maintenant.

Ma délégation manquerait à son devoir si elle ne soulignait la nécessité de respecter la sûreté, la sécurité et la circulation sans entrave de la FINUL ainsi que des organisations engagées dans des activités humanitaires. Nous notons avec satisfaction que cette préoccupation est unanimement partagée par les membres du Conseil.

Tout en étant conscients des traits communs de la résolution et du projet de résolution, nous ne reconnaissons que trop bien les éléments divergents qui se sont avérés inconciliables. Pour la délégation indonésienne, il est parfaitement clair que l'on sait exactement à qui incombe la responsabilité de mettre fin immédiatement aux hostilités actuelles. Il est également clair que, à moins d'y parvenir, les progrès réalisés récemment dans le processus de paix au Moyen-Orient, et dont nous avons tous été témoins, seront compromis.

L'Indonésie, pour sa part, attache, par principe, une grande importance au dialogue et aux négociations en tant que modalité viable de règlement des situations conflictuelles. S'agissant de la situation qui règne au Moyen-Orient, y compris la situation au Liban, l'Indonésie n'a cessé d'appuyer les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, nous tenons à réaffirmer notre conviction que l'action militaire au Liban ne peut que constituer une violation des résolutions susmentionnées et qu'elle est en complète contradiction avec les buts et les objectifs du processus de paix de Madrid.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation est extrêmement préoccupée par l'escalade des hostilités le long de la frontière israélo-libanaise et à l'intérieur du Liban, qui continue de causer des pertes en vies humaines et des dommages matériels parmi la population civile, menace le processus de paix au Moyen-Orient et, par là même, la paix et la sécurité internationales.

Les actions militaires perpétrées contre le Liban constituent une violation de son intégrité territoriale, de sa souveraineté et de son indépendance politique à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, ainsi qu'une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 425 (1978), et de l'Accord d'armistice de 1949 conclu entre le Liban et Israël.

Ces hostilités doivent cesser immédiatement. La poursuite des bombardements qui entraînent destruction et mort au Liban sont des actes contraires au droit international humanitaire et à la quatrième Convention de Genève. Ces bombardements ont pour effet de détériorer encore davantage la situation au Moyen-Orient et d'entraver les négociations en faveur d'une paix juste et durable. C'est pourquoi ma délégation accorde la plus grande importance aux efforts diplomatiques qui sont déployés actuellement pour parvenir à l'instauration d'un cessez-le-feu.

Ma délégation est préoccupée à juste titre par la crise humanitaire provoquée par les hostilités. Les centaines de milliers de personnes qui fuient le conflit créent une véritable situation d'urgence humanitaire à laquelle il faut faire face immédiatement.

Parallèlement, ma délégation est préoccupée par la sécurité de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Les actions commises contre elle ont une incidence sur l'exécution de son mandat. Nous regrettons qu'à la suite du bombardement qui a eu lieu aujourd'hui dans leur secteur, des personnes civiles innocentes ont perdu la vie. Nous demandons à toutes les parties d'assurer la

sécurité de la FINUL et de garantir sa liberté de mouvement.

C'est pourquoi ma délégation estime que le texte de la résolution, que nous avons coparrainée et qui a été adoptée à l'unanimité, est la réponse appropriée du Conseil de sécurité en vue d'atténuer la crise.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Le Conseil de sécurité se réunit de nouveau aujourd'hui pour examiner la question du Liban en vue d'y apporter une réponse. Nous pensons qu'il est impératif de le faire pour montrer que la communauté internationale en général et le Conseil de sécurité en particulier espèrent voir cesser immédiatement les hostilités dans cette région, de façon à éviter d'autres souffrances aux civils.

La délégation chinoise exprime sa vive préoccupation face à l'offensive militaire à grande échelle lancée par Israël ces jours derniers au Sud-Liban, qui a causé la mort de civils innocents et la destruction massive de biens, et qui a fait un grand nombre de sans-abri et de réfugiés parmi la population civile, aggravant ainsi le conflit dans cette région et la situation déjà tendue qui y règne.

Nous tenons en particulier à dire combien nous sommes choqués par le grand nombre de victimes civiles résultant du bombardement qui a eu lieu le 18 avril au Liban. Nous condamnons fermement toute action qui contrevient au droit international. Nous demandons à toutes les parties concernées de faire preuve de retenue et de mettre fin immédiatement à toutes les hostilités afin de parvenir à un cessez-le-feu, de détendre la situation et de préserver la paix et la stabilité dans cette région.

Nous pensons que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban à l'intérieur de frontières internationalement reconnues doivent être pleinement respectées, et que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 425 (1978), doivent être appliquées.

La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ne doit pas rencontrer d'obstacle dans la mise en oeuvre de son mandat, et la sécurité et la sûreté de ses membres doivent être assurées par toutes les parties concernées.

Nous demandons à la communauté internationale, y compris à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions, de fournir une assistance humanitaire immédiate à la population civile libanaise afin de soulager ses souffrances.

Sur la base de ces considérations, nous avons voté pour les deux projets de résolution.

Les progrès réalisés dans le processus de paix au Moyen-Orient n'ont pas été faciles; les parties concernées doivent donc veiller soigneusement à les préserver. À un stade aussi délicat et critique, nous espérons que toutes les parties concernées feront preuve de retenue et s'abstiendront de toute action susceptible d'aggraver le conflit et de saper le processus de paix au Moyen-Orient, afin de créer les conditions d'un règlement juste, global et durable au problème du Moyen-Orient, et ce, dans les meilleurs délais.

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Pour la seconde fois en quatre jours, le Conseil de sécurité débat de la situation au Liban. Cela est non seulement justifié mais nécessaire si l'on considère à quel point la situation au Liban s'est détériorée entre-temps.

De plus en plus de civils sont victimes de la violence et de plus en plus de personnes sont tuées chaque jour.

Au cours de la séance officielle que le Conseil a tenue lundi sur le Liban, l'Italie, au nom de l'Union européenne, a exprimé sa vive préoccupation au sujet de la sécurité de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Cela s'est malheureusement avéré être plus que justifié. Nous demandons aux parties concernées de respecter pleinement la sûreté, la sécurité et la liberté de mouvement de la FINUL.

Le bombardement d'aujourd'hui au cours duquel plus de 90 civils ont été tués dans un campement de la FINUL, est particulièrement choquant. Nous tenons à exprimer nos sincères condoléances aux familles des victimes.

Comment allons-nous sortir de cette situation? Comment allons-nous arrêter les souffrances? La violence doit prendre fin et ce dès maintenant.

Le droit humanitaire international doit être pleinement respecté. La sûreté et la sécurité des civils et d'autres personnes protégées revêtent la plus haute priorité et doivent être assurées.

Une solution politique doit être trouvée sur la base de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 425 (1978). Nous pensons qu'une telle solution, dans le cadre du processus de paix, ne pourrait être

mieux facilitée que par une décision du Conseil qui traite des principaux problèmes et qui commande en même temps le soutien le plus large. C'est la raison pour laquelle nous avons voté pour le projet de résolution figurant au document S/1996/304 et que nous avons dû en conséquence nous abstenir sur le projet de résolution figurant au document S/1996/292.

M. Queta (Guinée-Bissau) : Depuis quelques jours, d'intenses bombardements ont lieu le long de la frontière israélo-libanaise et à l'intérieur du Liban, qui ont provoqué des pertes considérables en vies humaines et des dégâts matériels.

La Guinée-Bissau, mon pays, qui a souffert des effets néfastes de la guerre, est vivement préoccupée par cette escalade militaire et, en général, par la détérioration de la situation au Moyen-Orient, dont les conséquences sont susceptibles de mettre en péril le processus de paix.

Ces hostilités, dont les conséquences deviennent de jour en jour plus lourdes et imprévisibles, doivent cesser immédiatement. À cette fin, la Guinée-Bissau appuie toute initiative de paix et encourage les démarches faites actuellement par certains pays de la région, en espérant qu'elles tiendront compte des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 425 (1978).

Nous déplorons les incidents d'aujourd'hui qui ont engendré des dizaines de morts au Liban, et nous tenons à exprimer notre entière solidarité avec les familles des victimes innocentes.

Nous exprimons aussi notre sincère appui à tous ceux qui sont touchés par les actions militaires en cours dans la région, notamment aux centaines de milliers de Libanais forcés, malheureusement, à l'exode dans leur propre pays.

Devant la grave situation humanitaire qui se pose, nous voudrions aussi lancer un vibrant appel à la communauté internationale pour qu'elle vienne en aide à la population victime de la guerre au Liban.

Tenant compte des observations que nous venons de faire, nous avons voté en faveur des deux projets de résolution dont nous sommes saisis, dans l'espoir que cela pourra contribuer à la cessation immédiate des hostilités et à la poursuite des négociations pour une paix durable et juste dans la région.

M. Włosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours du débat à participation non limitée sur la situation au Moyen-Orient qui a eu lieu dans cette salle lundi dernier, la délégation polonaise a fait connaître sa position au sujet des hostilités armées dans le Sud-Liban et de leurs ramifications. Nous faisons face aujourd'hui à une situation encore plus complexe, qui pourrait avoir de vastes conséquences pour les parties concernées, pour la stabilité de la région ainsi que pour la paix et la sécurité internationales.

Comme d'autres membres du Conseil de sécurité, la délégation polonaise a été choquée par les nouvelles qui nous sont parvenues ce matin au sujet de la mort tragique d'une centaine de civils qui avaient trouvé refuge dans le camp de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et des victimes recensées parmi les soldats de la FINUL. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer au Représentant permanent du Liban les condoléances de la délégation polonaise à la suite de ce tragique événement. Je voudrais également demander au Secrétaire général de transmettre au Commandant en chef de la FINUL les assurances de notre appui et de notre sympathie.

Les événements d'aujourd'hui constituent une nouvelle conséquence mortelle du recours à la violence dans les relations internationales. Les événements provoqués par les attaques d'artillerie sur le nord d'Israël ont causé mort et souffrances pour un grand nombre de personnes et la destruction de biens, dont des monuments historiques, et menacent l'avenir de la paix au Moyen-Orient. Il est temps de mettre un terme à cette escalade de la violence.

Nous pensons sincèrement que la résolution que nous venons d'adopter offre une solution appropriée à la phase actuelle de la crise. Premièrement, elle demande la cessation immédiate des hostilités, ce qui est réellement la condition *sine qua non* pour créer un climat favorable à l'adoption de nouvelles mesures visant la normalisation.

Deuxièmement, elle exprime l'appui du Conseil de sécurité aux efforts diplomatiques en cours visant à trouver une solution pacifique au conflit. La délégation polonaise accorde une grande importance aux pourparlers que doit avoir prochainement le Secrétaire d'État américain dans la région. Nous espérons également que les mesures prises par le Ministre des affaires étrangères de la France et par le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, en sa qualité de Président en exercice du Conseil des ministres de l'Union européenne, porteront leurs fruits.

Troisièmement, la résolution demande le respect strict de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et demande également que la

sécurité de tous les États de la région soit assurée. Cette disposition de la résolution reflète la position du Gouvernement polonais, pour qui le respect rigoureux de ces principes constitue la pierre angulaire des relations internationales modernes.

Quatrièmement, la résolution place la situation humanitaire dans une perspective appropriée. Il s'agit là d'une question d'une grande importance pour la délégation polonaise.

Enfin, la résolution confirme la préoccupation du Conseil à l'égard de la sécurité et de la liberté de mouvement des forces des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en l'occurrence la FINUL. La délégation polonaise a une raison particulière de mettre l'accent sur ce point étant donné que plus de 500 soldats polonais servent sous le drapeau des Nations Unies au Liban et que l'opération est placée sous le commandement d'un général polonais.

En votant pour le projet de résolution S/1996/304, la délégation polonaise a réaffirmé son appui à la coexistence pacifique de tous les États de la région ainsi qu'à la poursuite du processus de paix au Moyen-Orient.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Comme ma délégation l'a déjà dit lors de la séance officielle du Conseil de sécurité de lundi, nous sommes gravement préoccupés par la poursuite des hostilités et la nouvelle détérioration de la situation au Liban, qui ont entraîné un accroissement du nombre de victimes civiles et la destruction de biens. Nous avons été choqués d'apprendre aux nouvelles de ce matin que plus de 60 civils innocents avaient été tués et que plusieurs membres du personnel des Nations Unies d'un camp de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) avaient été grièvement blessés.

Étant donné la gravité et l'urgence de la situation et son impact négatif potentiel sur le processus de paix global au Moyen-Orient, le Conseil de sécurité doit agir promptement et résolument. Sept jours se sont déjà écoulés depuis le début de ce massacre tragique et insensé. En tant qu'organe responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit réagir à la situation en temps opportun et avec détermination afin qu'il soit mis fin immédiatement aux hostilités et que le processus de paix au Moyen-Orient ne soit pas compromis.

Le projet de résolution contenu dans le document S/1996/304 est une expression claire de la volonté collective des membres du Conseil de sécurité. Il reflète également le souhait commun et la ferme détermination de la communauté internationale, en ce qu'il demande la cessation immédiate des hostilités ainsi que le strict respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique du Liban, telles qu'elles ont été réaffirmées par la résolution 425 (1978), et qu'il demande aux États Membres de respecter la sécurité des civils.

Ma délégation se réjouit de noter que tous les membres du Conseil, y compris ma délégation, ont été en mesure d'accepter ce projet de résolution. Nous sommes très fiers de voir que le Conseil a pu agir à l'unisson pour traiter de la question extrêmement compliquée à l'examen, ce qui est extrêmement important pour la paix et la stabilité de toute la région du Moyen-Orient. Ma délégation croit fermement que l'action unie du Conseil transmettra un message clair et crédible aux parties en particulier et à la communauté internationale dans son ensemble.

Pour ces raisons, ma délégation a voté pour le projet de résolution S/1996/304. Ma délégation souhaite saisir cette occasion pour rendre hommage à la délégation française pour avoir promu avec tant de succès le consensus parmi les membres du Conseil, nous permettant d'agir maintenant dans l'unité et en temps opportun.

Ma délégation souhaite ajouter un mot de remerciement pour les efforts diplomatiques intensifs menés par la France, l'Italie, les États-Unis et d'autres en vue de mettre immédiatement un terme au massacre insensé qui se déroule depuis sept jours. Nous sommes convaincus que la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui consolidera ces efforts.

Bien que l'idée maîtresse du projet de résolution S/1996/292 était acceptable pour la délégation coréenne, nous étions bien conscients que certains éléments étaient suffisamment discutables pour rencontrer l'opposition de certains membres du Conseil. C'est dans ce contexte que nous avons vivement encouragé la France et d'autres pays à promouvoir un texte de consensus tenant pleinement compte de l'urgente nécessité, pour le Conseil de sécurité, d'agir aujourd'hui. Selon nous, il existait une opportunité que les membres auraient pu utiliser pour promouvoir un texte de consensus. Cependant, il nous semble que cette opportunité n'a pas été complètement explorée. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de nous abstenir lors du vote sur le projet de résolution S/1996/292.

M. Nkgowe (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : La position de ma délégation sur la situation actuelle au

Liban a été exposée lors du débat à composition non limitée qui a eu lieu lundi, 15 avril 1996. Nous sommes convaincus que la grave situation qui règne actuellement au Liban aurait pu être évitée si le Conseil de sécurité avait adopté une décision en bonne et due forme à la fin du débat d'orientation. Il s'agit d'une question extrêmement grave, à laquelle le Conseil aurait dû réagir avec le maximum d'urgence. Le peuple libanais est massacré de la façon la plus brutale. Les actions militaires israéliennes ont manifestement dépassé les limites du droit de légitime défense d'Israël.

Les activités militaires auxquelles Israël se livre actuellement au Liban constituent une invasion flagrante de ce pays. Les bombes, roquettes et autres missiles ont pour cible directe la population civile, avec, pour résultat, la mort, la souffrance et d'importantes destructions de biens. Même le siège de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) n'a pas été épargné. Les locaux de la FINUL ont été endommagés et certains soldats ont été blessés. L'action des forces armées israéliennes met manifestement en danger la vie des membres des forces des Nations Unies. Nous demandons à Israël de respecter le personnel des Nations Unies en tout temps.

Le Conseil de sécurité ne peut se permettre d'assister passivement à la guerre tragique qui se déroule au Liban. Le Conseil devrait toujours être prêt à réagir à temps à des situations qui constituent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Les parties doivent cesser immédiatement les hostilités. À cet égard, nous nous félicitons de la teneur des paragraphes du dispositif de la résolution 1052 (1996) que nous venons d'adopter. Ils énumèrent les domaines prioritaires : un cessez-le-feu immédiat; l'appui aux efforts diplomatiques; le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale du Liban; la sécurité du personnel de la FINUL, et les besoins d'aide humanitaire. Nous espérons que les parties respecteront cette résolution. Il ne sert plus à rien de chercher à savoir qui a commencé les hostilités. Le plus important à ce stade, c'est de mettre un terme au combat et de donner sa chance à la paix.

M. Dejammet (France) : Le Conseil débat du Liban. Trois jours ont passé depuis notre dernière réunion. Les combats ont continué. Des centaines de milliers de réfugiés ont été jetés sur les routes. Des hommes, des femmes, des enfants ont été fauchés. Le Gouvernement français a exprimé son émotion devant le drame atterrant de ce matin. Aujourd'hui, comme l'a dit au début de ce débat l'Ambassadeur de l'Égypte, il s'agit d'agir.

Depuis le début des hostilités, des efforts diplomatiques ont été déployés. Il s'agit de les soutenir. Ces efforts visent au rétablissement d'une paix durable. Il s'agit d'abord d'arrêter le feu : voilà l'objectif immédiat que le Conseil avait mission d'atteindre. C'est en fonction de cet objectif que nous nous sommes déterminés à voter pour celui des deux projets de résolution — le projet S/1996/304 — qui était susceptible de recueillir un vote unanime, car il est indispensable de créer un mouvement aussi large que possible en faveur d'une cessation immédiate des hostilités par toutes les parties. Le Président de la République française a exprimé cet impératif aujourd'hui même dans les termes suivants :

> «Ça c'est l'engrenage de la violence, malheureusement prévisible et humainement inacceptable au nord d'Israël et au Sud-Liban. J'appelle solennellement toutes les parties concernées par ce conflit à cesser immédiatement le feu. Dès le début des hostilités, des initiatives ont été prises, notamment, par la France et par les États-Unis. Je demande à toutes les parties en cause d'accepter un accord, qui devra intervenir sur la base des différentes propositions exprimées, ou à exprimer, pour mettre fin à la crise. Dans cet esprit, tous ceux qui oeuvrent pour la paix doivent rassembler leurs énergies et unir leurs efforts.»

Cet appel vient d'être entériné par le vote unanime du Conseil. Et je voudrais à ce sujet exprimer la très profonde, la très sincère reconnaissance de la délégation française à l'Ambassadeur Elaraby. Son vote traduit, malgré les difficultés qu'il a mentionnées, malgré les scrupules qu'il a indiqués, la volonté constante, inébranlable d'un grand pays responsable, l'Égypte, de construire la paix.

Cette résolution appuie l'action diplomatique menée à cet effet. Cette résolution réaffirme également, et cela est tout à fait important, un principe fondamental. Rappelant toutes ses résolutions antérieures concernant la situation au Liban, y compris la résolution 425 (1978) du 19 mars 1978 portant création de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, le Conseil de sécurité réaffirme son attachement à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues ainsi qu'à la sécurité de tous les États de la région, et il demande à tous les intéressés de respecter pleinement ces principes. Voilà qui est également indispensable.

Cette résolution contient des dispositions nécessaires à la protection des populations civiles et à la sécurité de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Elle

insiste à juste titre sur la nécessité d'une aide humanitaire, et la France, qui, depuis plusieurs jours, s'efforce d'apporter une aide au Gouvernement du Liban, souhaite que la demande qui est adressée par le Conseil aux États Membres soit effectivement suivie d'effet et que l'assistance humanitaire soit suffisamment généreuse pour atténuer les souffrances de la population libanaise et pour que le Gouvernement libanais soit aidé dans son effort de reconstruction du pays.

L'unanimité du Conseil, qui vient d'être consacrée, donnera nous l'espérons, tout son poids à cette résolution et lui permettra de produire ses effets : la cessation immédiate des hostilités par toutes les parties. Nous espérons que l'appui unanime donné ce soir aux efforts diplomatiques en cours permettra de redonner vie au processus de paix.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Comme d'autres, ma délégation a déjà eu l'occasion, au cours de la séance officielle de lundi consacrée à la situation au Liban, d'exprimer son opinion et sa grave préoccupation au sujet de ce qui se passe au Moyen-Orient. En cette occasion, intervenant au nom de l'Union européenne, nous avons réaffirmé notre attachement à la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Ce soir, je tiens à réitérer cette déclaration. L'Italie est gravement préoccupée par l'escalade de l'activité militaire au Liban, escalade qui a entraîné la perte de nombreuses — de trop nombreuses — vies innocentes, et a obligé des centaines de milliers de civils à quitter leurs foyers et d'errer sur les routes en tant que personnes déplacées.

Je prierai le Représentant permanent du Liban, l'Ambassadeur Samir Moubarak, de bien vouloir transmettre nos plus sincères condoléances aux familles des victimes du tragique incident qui s'est produit ce matin à l'une des bases de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et au cours duquel plus de 100 civils libanais innocents ont été tués et plus de 100 autres blessés.

L'Italie demande encore une fois à toutes les parties de faire preuve de la plus grande modération et de cesser avant tout immédiatement toute activité militaire. Face à la détérioration de la situation, l'Italie, en tant que Président de l'Union européenne pour le semestre en cours, a immédiatement pris l'initiative d'essayer d'arrêter une ligne d'action commune pour l'Union européenne.

Le Comité politique de l'Union européenne s'est réuni à Bruxelles les 15 et 16 avril. Tout en reconnaissant le caractère grave de la situation créée par les activités terroristes du Hezbollah de même que le droit d'Israël à assurer sa propre sécurité, le Comité politique a exprimé sa plus profonde préoccupation devant l'ampleur des représailles israéliennes au Liban et l'escalade possible de la violence, qui aurait des conséquences négatives pour la population civile et pour la paix dans la région.

Le Comité politique a par conséquent donné pour mandat à la Troïka au niveau politique, dirigée par le Ministre adjoint des affaires étrangères, Incisa Di Camerana, de prendre des contacts au Liban, en Syrie, en Égypte et en Israël afin d'engager les parties à se mettre d'accord sur une cessation immédiate des hostilités et à examiner le moyen d'aider la population civile libanaise déplacée. Aujourd'hui, la Troïka européenne était à Damas.

Lors de ses contacts dans la région, l'Union a l'intention de fonder son action sur les éléments suivants : premièrement, la cessation immédiate de toutes les hostilités; deuxièmement, la réaffirmation de l'attachement de l'Europe à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté du Liban, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et à l'Accord de Taïf; troisièmement, la fourniture de secours humanitaires d'urgence à l'intention de la population libanaise touchée par les combats, et plus particulièrement les réfugiés; quatrièmement, la condamnation des actes de violence commis par le Hezbollah et la réaffirmation du droit d'Israël à la sécurité.

L'Italie continue d'espérer qu'en dépit de leur gravité et des pertes irrémédiables de tant de vies humaines, les derniers événements ne compromettront pas le processus de paix, qui reste d'une importance fondamentale pour tous les Membres des Nations Unies et pour le monde entier.

Enfin, qu'il me soit permis de citer une déclaration de Mme Susanna Agnelli, Ministre des affaires étrangères de l'Italie, publiée il y a quelques heures à Rome :

> «L'Union européenne a été atterrée d'apprendre qu'il y avait eu tant de réfugiés libanais tués et blessés et que 120 personnes avaient été blessées dans le camp de la FINUL. L'Union européenne estime que cette escalade d'une violence insensée, qui fait tant de victimes innocentes, doit absolument cesser; elle renouvelle son appel à toutes les parties en cause afin qu'elles cessent immédiatement toute activité militaire dans la région.»

Mme Agnelli s'envolera pour Beyrouth demain matin en sa qualité de Présidente en exercice du Conseil de l'Europe.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité examine une fois de plus les événements tragiques au Liban. Il y a deux jours, lors d'une séance officielle du Conseil consacrée à la même question, la délégation russe a eu l'occasion d'exprimer sa position sur la question. Malheureusement, force est de constater que la situation a une tendance manifeste à l'escalade. Les forces armées israéliennes continuent leurs bombardements et leurs tirs d'artillerie, faisant de nombreuses victimes parmi la population civile. C'est une vaste tragédie humanitaire qui se déroule sous nos yeux. Les réfugiés se comptent déjà par centaines de milliers. La paix fragile qui commençait à s'instaurer au Liban, déjà si éprouvé, est en train d'être détruite. Des monuments historiques irremplaçables sont menacés.

Ce matin, le monde a été choqué d'apprendre que l'artillerie israélienne avait bombardé le quartier général du bataillon fidjien de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, provoquant la mort de plus de 90 civils libanais qui s'étaient réfugiés dans la région où les forces des Nations Unies sont déployées. Les soldats de la paix des Nations Unies ont eux aussi subi des pertes.

La délégation russe tient à dire que ce qui se passe actuellement au Liban est inacceptable. En effet, les activités israéliennes compromettent la souveraineté de l'État libanais, font du mal à la population civile et endommagent des objectifs civils. La situation dramatique qui s'est créée au Liban risque d'avoir les conséquences les plus imprévisibles pour le Moyen-Orient et de compromettre le processus de réconciliation arabo-israélien. La Russie, qui parraine le processus de paix, ne peut qu'être préoccupée par cet état de choses.

Dans la situation actuelle, il importe de faire preuve de modération et d'arriver à une solution pacifique prévoyant la cessation de toutes les opérations militaires contre le Liban tout en interdisant les actes terroristes contre le territoire israélien.

Notre pays a déjà pris et continuera de prendre des mesures énergiques, aux niveaux politique et diplomatique, pour faire cesser l'actuelle escalade de la violence. C'est la politique que poursuit le Ministre russe des affaires étrangères, M. Primakov, dans le cadre des contacts intensifs qu'il a avec ses homologues étrangers. Nous appuyons les mesures semblables prises par d'autres États. Nous espérons que tous ces efforts seront fructueux.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité s'est trouvé devant un choix difficile. Un groupe de pays arabes a présenté un projet de résolution qui n'a pas obtenu le nombre de voix requis. Sur le principe, la délégation russe est accord avec la plupart des idées contenues dans ce projet. À nos yeux, cependant, le projet ne brosse pas un tableau complet de cette situation extrêmement complexe, puisqu'il passe sous silence des éléments aussi importants que la nécessité de garantir la sécurité de tous les États de la région et de ne pas permettre que des extrémistes se livrent, à partir du territoire libanais, à des actes armés de provocation qui sapent le processus de paix et vont à l'encontre des efforts diplomatiques intensifs en cours. C'est précisément pour cela que la Fédération de Russie n'a pas pu appuyer ce texte et qu'elle s'est abstenue.

Le second projet de résolution est plus équilibré. Nous aurions préféré que son libellé soit plus clair et plus précis. Certaines choses, par exemple, auraient pu être appelées par leur nom.

Néanmoins, le plus important est qu'elle consacre l'appui en faveur d'un cessez-le-feu inconditionnel et les efforts visant à réaliser la paix. Elle réaffirme clairement toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur le Liban, en particulier la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. L'application de cette résolution demeure la condition fondamentale de la réalisation d'un règlement véritable.

Nous espérons que l'adoption de la résolution contribuera à la cessation immédiate des hostilités et à une normalisation de la situation dans la région israélo-libanaise. La tâche principale est à nos yeux de poursuivre la dynamique positive du processus de paix au Moyen-Orient et c'est pourquoi la délégation russe a voté pour ce projet de résolution.

M. Plumbly (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se réjouit particulièrement de ce que le Conseil ait adopté à l'unanimité une résolution claire, ferme et équilibrée qui, à notre avis, étayera les efforts réalisés en vue de surmonter la crise actuelle.

Le Gouvernement britannique demeure profondément préoccupé par la situation vu qu'elle touche à la fois le Liban et Israël. Comme nous l'avons dit dans notre déclaration du 15 avril, le Gouvernement britannique a condamné les attaques ininterrompues de roquettes et autres attaques lancées par le Hezbollah sur le nord d'Israël, qui sont à l'origine de la crise actuelle.

Le Gouvernement britannique regrette vivement les pertes de vies civiles innocentes au Liban, en particulier la

terrible tragédie survenue aujourd’hui dans le camp de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Je tiens à exprimer les condoléances du Gouvernement britannique aux blessés et aux familles de toutes les personnes qui ont été tuées au cours des récentes hostilités.

Nous devons maintenant nous concentrer sur l’avenir et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher de nouvelles tragédies de ce genre. Ce qu’il faut — et sur ce point la résolution est très claire — est la cessation immédiate des hostilités. Pour empêcher la reprise des hostilités et créer une situation plus stable, nous devons nous inspirer des accords de 1993. À cet égard, le Royaume-Uni appuie sans réserve les efforts des États-Unis et de la France. Le Premier Ministre de mon pays a eu des entretiens à cette fin avec le Premier Ministre Hariri à Londres le 17 avril, et il a été en contact avec le Président Chirac, le Président Clinton et le Premier Ministre Peres.

Le Gouvernement britannique est convaincu qu’une solution à long terme du problème débouchera de la conclusion heureuse du processus de paix au Moyen-Orient. Nous réaffirmons notre appui à la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Nous engageons toutes les parties au processus de paix à redoubler d’efforts pour parvenir à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

Mme Albright (États-Unis d’Amérique) (*interprétation de l’anglais*) : Les États-Unis s’associent à ceux qui ont exprimé leur profonde tristesse et leur consternation devant les pertes de vies civiles innocentes, ce matin, dans un camp de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Nous exprimons nos condoléances au Gouvernement et au peuple du Liban ainsi qu’au peuple des Fidji, dont les Casques bleus qui faisaient partie de la mission de la FINUL ont subi des pertes en vies humaines.

Au cours de ces dernières années, nous avons connu des moments de grands espoirs au Moyen-Orient. Nous avons entendu l’appel éloquent qui a été lancé pour demander que le sang et les larmes cessent de couler et pour qu’il soit mis fin à la mort, à la misère, à la méfiance et à la crainte. Nous avons entendu les appels à l’instauration d’une ère nouvelle, symbolisée par une branche d’olivier et inspirée de la déclaration d’Anwar Sadate, à savoir qu’

> «il ne peut y avoir de bonheur fondé sur le malheur des autres.»

Aujourd’hui plus que jamais, nous sommes fondés à rappeler ces déclarations lancées en faveur de la paix. Nous savons que le courage est nécessaire pour rétablir l’élan sur la voie de la paix. Et nous savons que ceux qui prient pour la sécurité et la justice ne les trouveront que par la réconciliation et la paix.

Un peu plus tôt aujourd’hui, le Président Clinton a demandé instamment à toutes les parties de conclure immédiatement un cessez-le-feu. Les Gouvernements d’Israël et du Liban se sont félicités de cette initiative. Et la résolution que nous venons d’adopter demande également la cessation des hostilités par toutes les parties. La fin des combats est indispensable si l’on veut que l’action diplomatique, à laquelle se consacre entièrement le Secrétaire d’État Christopher, avance. Nullement découragé par les actes de terrorisme, l’objectif de ces efforts reste le même. Et des tragédies comme celles d’aujourd’hui ne les rendent que plus urgents. L’objectif, c’est une paix durable et globale dans tout le Moyen-Orient.

Malheureusement, le projet de résolution dont le Conseil a été saisi par le Liban et d’autres États ne pouvait être appuyé par les États-Unis.

Il ne fait aucun doute que les mesures prises par Israël l’ont été en réponse aux attaques du Hezbollah lancées depuis le territoire libanais contre des centres civils israéliens. Le projet de résolution parrainé par le Liban et d’autres États ne l’indiquait pas. Il était partial et très sélectif dans son analyse de la violence. En désignant nommément Israël, et uniquement Israël, il aurait freiné et non fait avancer les négociations destinées à mettre fin aux combats.

C’est le moment pour le Conseil et pour les nations à travers le monde de renouveler l’appel à la paix. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu’un incident tel que celui d’aujourd’hui soit examiné dans un contexte historique, non pas comme le déclenchement d’une nouvelle série de tueries, mais plutôt comme la dernière explosion de douleur avant une ère nouvelle de réconciliation et d’espoir.

Ce processus exige des parties modération et bonne volonté pour affronter directement les sources de la violence. Et il exige du Conseil un sens de la justice et un équilibre qui se trouvent réunis dans la résolution que nous venons d’adopter, mais n’étaient pas présents dans le projet de résolution présenté aujourd’hui par le Liban et les autres États.

J’aimerais ajouter que notre position sur la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité n’a pas varié. Aucun des principes de la résolution que nous avons adoptée ne peut être appliqué en dehors du contexte du processus de paix.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Chili.

Par la résolution que nous venons d'adopter, nous lançons un appel urgent et unanime pour que cessent immédiatement les hostilités qui touchent de façon dramatique le Liban et pour que soit appliquée la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Le calme doit l'emporter sur la tragédie. Il s'agit de vies humaines, civiles en grande partie, et qui, en définitive, sont les victimes innocentes de ce triste et condamnable épisode. Ce qui s'est passé aujourd'hui dans le camp de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est tellement épouvantable que les mots n'existent pas pour le condamner. Nous demandons instamment à Israël de cesser immédiatement ses attaques au Liban.

La principale préoccupation du Chili dans ce débat a été les victimes innocentes au Liban ainsi que la crise humanitaire que connaît un pays ami du Chili. Nous partageons les souffrances endurées par le peuple libanais en cette nouvelle période tragique de son histoire.

Ce matin, en ma qualité de Président du Conseil, j'ai dit que nous ne pouvions laisser la journée s'achever sans lancer un appel en faveur de la cessation des hostilités. Et c'est ce que nous venons de faire ce soir. Toutefois, nous n'avons pas dit tout ce qui aurait pu être dit dans de telles circonstances. Les morts de ces derniers jours et de ces derniers mois au Moyen-Orient sont beaucoup trop nombreux : le châtiment collectif au Liban, les bombes en Israël et l'insécurité pour tous.

Le Chili rejette la force comme moyen de règlement politique. La force anonyme du terrorisme, la force militaire ouverte ainsi que la menace du recours à la force sont toujours présentes.

Le défi qui se présente à nous est de faire des Nations Unies un lieu dans lequel les peuples du monde aient confiance et où les droits des peuples soient défendus pareillement, quels que soient leur pouvoir ou leurs alliés. J'espère qu'un jour le Conseil de sécurité placera en tête de ses priorités la sécurité des personnes et deviendra un véritable Conseil de la sécurité de l'humanité. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, et il reste encore beaucoup de chemin à faire.

Toutefois en votant pour le projet de résolution, le Chili espère que cela aidera à promouvoir la fin de la violence, apportera la paix dans l'âme de beaucoup de gens de la région et aidera le processus politique à s'acheminer vers la paix.

Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui essaient de réaliser cette paix.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Le Conseil a terminé sa procédure de vote. Je vais maintenant donner la parole aux orateurs qui ont été invités en vertu de l'article 37.

Je donne la parole au représentant du Liban.

M. Moubarak (Liban) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, ma délégation tient à exprimer ses regrets et ses condoléances à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) à la suite des pertes subies par les membres du bataillon fidjien du fait du bombardement prémédité et clairement délibéré auquel l'armée israélienne s'est livrée aujourd'hui contre leur quartier général.

Nous regrettons sincèrement que le Conseil ne se soit pas immédiatement réuni le dimanche 14 avril, à notre demande, pour mettre fin à l'agression israélienne contre le Liban. Nous déplorons également que le Conseil n'ait pas rapidement mis un terme à cette agression et qu'il ait fallu plusieurs jours pour adopter le projet de résolution arabe. Nous déplorons le fait que le projet de résolution arabe n'ait pas été adopté. Ce projet de résolution représente la position ferme et constante du Liban et du monde arabe, et demande notamment à Israël de mettre immédiatement fin à son action militaire contre l'intégrité territoriale du Liban, de retirer sur-le-champ ses forces de l'ensemble du territoire libanais, et d'appliquer intégralement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 425 (1978).

Le projet de résolution condamne également énergiquement l'agression israélienne perpétrée contre le Liban, agression qui a fait un grand nombre de victimes parmi la population civile et entraîné le déplacement de centaines de milliers de civils ainsi que la destruction massive de l'infrastructure du pays. En outre, il prie le Secrétaire général de lancer un vaste plan d'action visant à aider le Gouvernement libanais à surmonter les difficultés créées par l'agression israélienne, pour qu'il puisse soutenir ses efforts de reconstruction; et il estime que le Liban a droit à des réparations appropriées pour les destructions qu'il a subies

et que c'est à Israël qu'il incombe de fournir à ce titre des compensations adéquates.

Nous voudrions ici condamner le massacre prémédité et délibéré perpétré par Israël contre des civils déplacés qui s'étaient réfugiés au quartier général fidjien, qui a fait 110 morts et 150 blessés parmi la population civile. Nous avons tous vu les images de la sauvagerie d'Israël contre les hommes, les femmes et les enfants de mon pays. Cela équivaut à de la barbarie; c'est dans la meilleure tradition de la logique déformée d'Israël. Nous savions que la campagne électorale du Gouvernement israélien au Liban se terminerait par une effusion de sang.

Nous voudrions exprimer notre profonde reconnaissance aux délégations de l'Indonésie, de la Guinée-Bissau et de la Chine, qui ont appuyé le projet de résolution arabe présenté par la délégation égyptienne. Ce projet de résolution consacre les principes les plus fondamentaux de la solidarité du monde arabe envers le Liban et sa position constante en faveur de la recherche d'une solution au cycle endémique de violence dans mon pays, due en particulier à la non-application par Israël de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

À cet égard, je voudrais rappeler qu'il y a 24 heures, le Conseil de la Ligue des États arabes a, au niveau des Ministres des affaires étrangères, adopté à l'unanimité le même texte à la fin de sa session extraordinaire qui a eu lieu au Caire.

Nous aimerions exprimer également notre reconnaissance au Président du Conseil de sécurité. Nous tenons à vous remercier, Monsieur l'Ambassadeur Somavía, du rôle amical et responsable que vous avez joué pendant tous les travaux du Conseil. Mon gouvernement et ma délégation ont pleinement conscience du rôle positif que vous avez joué, et je vous remercie très sincèrement d'avoir convoqué le Conseil en réponse à la plainte libanaise.

Nous voudrions également remercier les délégations amies qui ont constamment coopéré avec nous pour essayer de faire adopter le projet de résolution arabe.

Enfin, qu'il me soit permis d'exprimer ma profonde reconnaissance au Groupe arabe, qui a joué un rôle extrêmement important et constant en aidant et en appuyant pleinement la position libanaise au Conseil.

Nous voudrions réaffirmer à nouveau que le seul moyen de mettre fin à la violence au Liban c'est la pleine application de la résolution 425 (1978). Il appartient au Conseil d'assumer ses responsabilités. C'est là notre position constante, et nous croyons que le Conseil de sécurité agira en conséquence en appliquant cette résolution et en mettant fin à l'occupation israélienne du Liban, qui est la cause de la violence qui règne actuellement au Liban.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Liban des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant d'Israël, je lui donne la parole.

M. Yaacobi (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Je crois que c'est une journée très difficile pour chacun de nous.

Nous regrettons que des personnes innocentes qui n'avaient rien à voir avec ces terroristes fanatiques et avec leurs activités hostiles aient perdu la vie. Comme l'a indiqué le porte-parole des Nations Unies, la tragédie qui s'est produite aujourd'hui a été causée par le fait que le Hezbollah avait lancé des roquettes Katyusha sur Israël à partir de positions situées à courte distance de la position des Nations Unies, où des civils innocents avaient trouvé refuge.

Nous savons que le Hezbollah a utilisé avec cynisme des civils comme boucliers. La direction du bureau politique du Hezbollah l'a admis lui-même aujourd'hui. Maintenant ils font la même chose avec les unités de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), et ce n'est pas la première fois qu'ils le font. C'est malheureusement ainsi que s'est produite la tragédie d'aujourd'hui.

Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles, et nous espérons sincèrement que les civils blessés et les soldats de la FINUL se remettront rapidement de leurs blessures.

Malheureusement, nous n'avons entendu aucune parole de condamnation de la part de certains membres du Conseil de sécurité qui ont parlé ce soir de ceux qui sont à l'origine de ces hostilités. Trois cents roquettes Katyusha ont été lancées contre Israël ces derniers jours et elles étaient dirigées contre des civils. De nombreuses personnes ont été blessées, des milliers d'autres ont quitté leurs foyers et beaucoup vivent encore dans des abris.

Le Premier Ministre Peres a annoncé aujourd'hui que nous acceptions l'initiative du Président Clinton visant à parvenir à un cessez-le-feu, qui sera mis en oeuvre dès que l'autre partie l'aura également accepté. Nous espérons que

la mission du Secrétaire d'État américain Christopher dans notre région portera immédiatement ses fruits, et qu'un cessez-le-feu sera instauré sans retard. Nous apprécions également les efforts déployés par l'Union européenne et la France à cet égard. Nous espérons que cela mettra fin à la situation qui a obligé Israël à user de représailles et à utiliser son droit de légitime défense contre ceux qui ont attaqué des civils innocents — hommes, femmes et enfants — dans de nombreuses villes et villages du nord d'Israël. Cela est nécessaire pour ouvrir la voie à la reprise du processus de paix au Moyen-Orient.

Nous croyons qu'il existe une coalition en faveur de la paix, qui représente la majorité des populations du Moyen-Orient qui partagent ce désir de paix. Nous devons unir nos forces contre les terroristes fanatiques militants partout — au Liban aussi bien qu'en Égypte. Nous devons surmonter ces épreuves immédiates, ouvrir la voie et poursuivre le processus de paix.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la Norvège. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Biørn Lian (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Lors du débat qui a eu lieu au Conseil de sécurité lundi dernier, j'ai eu l'occasion d'exprimer la vive préoccupation du Gouvernement norvégien face à la situation critique et fragile du processus de paix au Moyen-Orient, et d'engager les parties impliquées dans le recours à la force au Sud-Liban et au nord d'Israël à arrêter la spirale de la violence. C'est avec un profond regret que nous observons aujourd'hui les conséquences tragiques du manque de volonté à cet égard.

Le peuple et le Gouvernement norvégiens sont choqués par le bombardement auquel se sont livrées aujourd'hui les forces de défense israéliennes contre Qaana, au Sud-Liban, où est installée la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), et par d'autres récentes actions israéliennes. Nous déplorons vivement les pertes en vies humaines et les immenses souffrances humaines résultant de ces actes. Ceux-ci sont totalement inacceptables et disproportionnés par rapport aux attaques du Hezbollah contre des cibles israéliennes. Cette escalade du conflit ne peut que servir les desseins des adversaires de la paix dans la région.

La Norvège est actuellement le plus important pays fournisseur de contingents à la FINUL. Nous déplorons vivement les pertes en vies humaines du contingent fidjien. Il est tout à fait inacceptable de mettre la vie du personnel des Nations Unies en danger par des actes comme ceux commis aujourd'hui et plus récemment. Nous demandons au Hezbollah de mettre fin à sa pratique cynique et bien connue consistant à établir des positions à proximité d'installations civiles ou des Nations Unies, et nous exigeons que les autorités israéliennes prennent toutes les mesures nécessaires pour empêcher le bombardement de cibles des Nations Unies et civiles.

La gravité de la situation doit être claire pour tout le monde. Nous exhortons tant le Hezbollah qu'Israël à cesser immédiatement toute activité militaire au Sud-Liban et au nord d'Israël et à conclure un cessez-le-feu. Nous soutenons fermement les efforts diplomatiques déployés en ce moment par les États-Unis, la France et l'Italie, au nom de l'Union européenne.

C'est dans ce contexte que je me félicite de la résolution adoptée ce soir à l'unanimité par le Conseil de sécurité et que je l'appuie.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Karsgaard (Canada) : Monsieur le Président, comme il s'agit de la première occasion qui m'est offerte de parler devant le Conseil de sécurité au cours du mois d'avril, permettez-moi de vous féliciter du déroulement de votre présidence. Nous sommes convaincus que grâce à votre direction compétente, le Conseil s'acquittera de ses tâches de manière fructueuse et efficace. Permettez-moi également de présenter mes félicitations au représentant du Botswana, l'Ambassadeur Legwaila, pour sa direction des délibérations du Conseil durant le mois de mars.

(*L'orateur poursuit en anglais — interprétation*)

Le Canada intervient aujourd'hui dans des circonstances éprouvantes. Nous déplorons vivement les pertes en vies humaines enregistrées au Liban à la suite des attaques effectuées aujourd'hui, et nous exprimons nos sincères condoléances à ceux qui ont souffert durant ces tragiques événements.

Le Canada s'associe aux autres pour demander un cessez-le-feu immédiat. Nous soutenons fermement les efforts diplomatiques en cours dans la région, et nous espérons que les parties aboutiront à un accord négocié dans les meilleurs délais.

Au-delà des terribles souffrances humaines résultant des attaques d'aujourd'hui, il nous faut également consi-

dérer l'état du processus de paix au Moyen-Orient. Il y a quelques mois à peine, les élections organisées dans la Rive occidentale et à Gaza semblaient être de bon augure pour la paix et le développement dans cette région.

Nous avons été épouvantés par les récents attentats à la bombe en Israël. La tâche des pays dévoués à la paix, dont le Canada, est devenue encore plus difficile en raison de l'escalade des hostilités au Sud-Liban et au nord d'Israël. Le Canada est fermement convaincu que le processus de paix est le meilleur moyen de régler le conflit auquel est aux prises la région du Moyen-Orient. Nous demandons aux parties de reprendre les négociations en vue d'un règlement de paix juste, global et durable.

En appuyant le processus de paix, le Canada a toujours estimé que certains principes fondamentaux devaient être respectés. L'un d'eux est la nécessité pour Israël de vivre en sécurité et dans le bien-être. En même temps, nous pensons que la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban sont un élément central du processus de paix, et nous avons constamment soutenu ce principe. La mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui pourrait se faire au moyen du processus de paix, est également d'une importance critique.

Enfin, en tant qu'important pays fournisseur de contingents aux missions des Nations Unies partout dans le monde et au cours desquelles des Canadiens ont risqué et parfois même perdu leur vie, le Canada déplore les dangers encourus par le bataillon fidjien de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). La sécurité des soldats de la paix est une condition essentielle pour que l'ONU puisse assumer ses responsabilités de maintien de la paix.

Nous nous félicitons que le Conseil ait pu se mettre d'accord sur le texte adopté ce soir. Il est important que toutes les parties cessent les hostilités et parviennent à un accord négocié afin de rétablir la paix dans la région.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Irlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Campbell (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Italie a exposé les vues de l'Union européenne sur la situation actuelle au Liban au cours du débat du Conseil de sécurité qui s'est déroulé lundi dernier. L'Union européenne a demandé à plusieurs reprises à toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue et de cesser toutes les activités militaires afin de mettre un terme au cycle actuel de la violence.

Les tragiques événements survenus en début de journée au Sud-Liban marquent une grave détérioration de la situation actuelle, qui ne peut que susciter les plus graves préoccupations pour toutes les parties intéressées à garantir une paix durable au Liban et dans tout le Moyen-Orient.

Le Gouvernement irlandais a déjà condamné vigoureusement l'attaque du quartier général du bataillon fidjien de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui a provoqué un grand nombre de morts et de blessés parmi la population civile et a fait des blessés parmi le personnel de la FINUL. De telles attaques contre les installations des Nations Unies sont absolument inacceptables. Mon gouvernement a transmis ses condoléances aux blessés et aux familles des disparus ainsi qu'aux Gouvernements du Liban et des Fidji.

Nous réitérons notre appel à toutes les parties pour qu'elles respectent pleinement la sécurité de la FINUL, à laquelle l'Irlande a fourni d'importants contingents pendant de nombreuses années, afin que la Force puisse s'acquitter effectivement de son mandat. À cet égard, nous nous félicitons du langage clair de la résolution adoptée ce soir à l'unanimité par le Conseil.

Dès le début de la crise au Liban, mon gouvernement a pressé toutes les parties d'exercer la plus grande retenue et de mettre un terme dès que possible aux hostilités. Nous avons également exprimé notre grave préoccupation au sujet de l'aggravation de la crise humanitaire au Liban consécutive aux récents événements.

Les événements d'aujourd'hui soulignent plus clairement que jamais la nécessité pour toutes les parties de répondre aux appels, d'où qu'ils viennent, en faveur de la retenue et de la cessation de la violence, laquelle ne profite qu'aux ennemis de la paix. Mon gouvernement est gravement préoccupé par la spirale de la violence que nous observons aujourd'hui et qui pourrait, s'il n'y était pas mis fin rapidement, représenter un sérieux danger pour le processus de paix au Moyen-Orient. Cela ne doit pas se produire.

Nous nous réjouissons de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité ce soir, laquelle, ainsi que les initiatives diplomatiques en cours, devraient réaliser l'objectif urgent d'une cessation de la crise actuelle et permettre d'éviter qu'il n'y ait de nouvelles victimes.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le prochain orateur est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Dans sa précédente intervention, lors du débat formel du Conseil de sécurité sur la situation dans les territoires arabes occupés, tenu le 15 avril, la délégation du Japon a exprimé ses graves préoccupations au sujet des récents événements au Liban. Ceux-ci portent préjudice non seulement aux intérêts des parties directement impliquées dans le processus de paix au Moyen-Orient, mais également à la cause de la paix recherchée par la communauté internationale dans son ensemble.

Les récentes violences au Liban exacerbent une situation déjà tendue dans la région; il existe un très réel danger qu'elles mettent en péril le processus de paix lui-même. Notre communauté internationale doit faire tout son possible pour empêcher que la situation ne dégénère en un cercle vicieux de violence et de représailles.

Le Japon s'était fortement inquiété des attaques lancées sur le nord d'Israël par le Hezbollah et des contre-attaques israéliennes commises sur le sol libanais, qui ont fait énormément de victimes, et il a appelé toutes les parties concernées à exercer la plus grande retenue. Il est donc particulièrement déplorable que les attaques d'aujourd'hui par les forces israéliennes sur la position de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) au Sud-Liban aient tragiquement augmenté le nombre des victimes, notamment de nombreux civils et du personnel de la FINUL. Il s'agit d'un incident que rien ne peut justifier, quelles qu'en soient les raisons. Afin d'empêcher une détérioration supplémentaire de la situation, le Japon demande instamment une fois de plus à toutes les parties concernées à cesser immédiatement les hostilités et à exercer la plus grande retenue.

Le Japon approuve totalement la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil de sécurité comme étant l'expression de la volonté commune de la communauté internationale. En tant que premier pas vers la normalisation de la situation, ma délégation exhorte une fois de plus toutes les parties concernées à appliquer pleinement la résolution.

Le Japon se déclare à nouveau fermement décidé à participer activement aux efforts déployés par la communauté internationale pour soutenir le processus de paix au Moyen-Orient. Le Sommet des Bâtisseurs de paix au Moyen-Orient a condamné sans équivoque le terrorisme. En tant que participant à ce Sommet, le Japon est résolu à participer aux efforts internationaux pour combattre le terrorisme et à travailler pour garantir que le processus de paix soit remis sur la bonne voie.

Parallèlement, le Japon à l'intention de continuer à accroître sa coopération avec les Palestiniens en faveur de leur développement économique et social, élément essentiel à la création des conditions d'une paix durable dans la région.

Enfin, je voudrais exprimer les sincères condoléances du Gouvernement japonais aux familles de ceux qui sont morts dans l'attaque, et sa sympathie à tous les blessés.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Depuis plus d'une semaine, la communauté internationale et les Nations Unies assistent à l'une des plus flagrantes violations des règles les plus fondamentales du droit international : la nouvelle agression d'Israël contre le peuple du Liban. Il n'y a pas et il ne peut y avoir de justifications à cette agression. Comme il l'a fait dans cette salle il y a trois jours à peine, Cuba condamne l'agression d'Israël contre le peuple du Liban et demande qu'il y soit mis fin.

Nous demandons ce qui suit : l'application par Israël de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité; le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté, de l'indépendance et des frontières internationalement reconnues du Liban; des réparations pour les dommages subis; la restitution de tous les territoires arabes occupés; et la reconnaissance du droit du peuple palestinien à disposer de son propre État, avec Jérusalem pour capitale. Nous nous associons à l'appel lancé aux Nations Unies et à la communauté internationale pour aider le peuple libanais dans ses efforts de reconstruction.

Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pas pu d'adopter le projet de résolution S/1996/296 présenté par un groupe de pays arabes. Selon nous, la crédibilité du Conseil de sécurité est en jeu ici. Sa crédibilité est déjà entamée par ses omissions et ses excès injustifiables, par son manque de démocratie, par l'inadéquation de ses décisions et par l'absence de prise en compte de celles-ci, par sa précipitation obstinée et par ses atermoiements inacceptables : en d'autres termes, par son recours au système de deux poids deux mesures. Nous savons tous qu'il arrive très souvent que le Conseil de sécurité ne puisse rien faire à cause d'un veto. Nous pensons également qu'il existe une sorte de «veto silencieux» du fait de la seule menace d'un vote négatif.

Il faut bien dire — parce que c'est la vérité — que la véritable origine de ce dernier conflit c'est l'impunité historique avec laquelle certaines mesures ont été prises contre les pays arabes. Les Nations Unies sont tenues, pour des raisons juridiques, politiques et éthiques, de protéger les droits de tout État Membre contre des agressions de ce type.

Cuba, qui, pendant plus de 35 ans, a été victime d'actes terroristes et d'agression qui ont coûté la vie à nombre de nos concitoyens et qui en souffre encore aujourd'hui, a condamné et continue de condamner tout acte de terrorisme. Mais aucune raison de sécurité nationale, aucune raison d'État, aucun prétexte lié à la paix et à la sécurité internationales, ou régionales, ni même aucun acte terroriste ne saurait justifier l'agression, le terrorisme d'État, l'occupation de territoires, le massacre de civils, la violation des normes du droit humanitaire international ou les mesures unilatérales qui assassinent silencieusement les enfants, les femmes et les vieillards.

Le droit du peuple libanais mérite d'être défendu. Ces derniers jours, on a discuté de l'image publique de l'Organisation; mais le problème ce n'est pas l'image, ce sont les faits. Les faits de ces derniers jours démontrent que les principes qui ont conduit à la création des Nations Unies sont encore en vigueur; ils démontrent également que la pratique des Nations Unies ne peut être changée que conformément à ces principes et seulement pour les servir.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant des Émirats arabes unis. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Samhan (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, en ma qualité de Président du Groupe arabe pour le mois, je suis heureux de vous exprimer notre sincère reconnaissance pour les efforts inlassables que vous déployez pour suivre l'évolution de l'escalade continue de l'agression israélienne contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays frère, le Liban. Cette agression a causé jusqu'à présent la mort de près de 200 personnes et fait des centaines de blessés et des réfugiés dont le nombre s'élève à près d'un demi-million.

À cet égard, je tiens à exprimer à nouveau notre solidarité au sein de tous les pays arabes et leur appui au Gouvernement et au peuple du Liban dans leur moment de détresse et de souffrance. Les massacres n'ont pas cessé et, en fait, ont augmenté ce matin à la suite du bombardement effectué délibérément par Israël contre une zone internationale connue, à savoir le quartier général de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Cet acte d'agression a coûté la vie à plusieurs soldats de la Force, ainsi qu'à deux femmes, à des personnes âgées et à des enfants sans défense. Je tiens à exprimer nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement libanais ainsi qu'aux familles des soldats de la Force intérimaire des Nations Unies qui ont péri.

Au nom du Groupe arabe, je tiens à condamner à nouveau énergiquement cet acte, ainsi qu'à renouveler notre appel à Israël pour qu'il se conforme pleinement aux règles du droit humanitaire et aux dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949. Le Conseil de sécurité devrait assumer sa responsabilité et faire tout ce qui est en son pouvoir pour préserver la paix et la sécurité internationales. Le Groupe arabe réaffirme encore une fois la nécessité de mettre fin à l'attaque israélienne contre le territoire libanais et la nécessité absolue de respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban. Nous réaffirmons la nécessité d'un retrait total des forces d'occupation israéliennes jusqu'aux frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment à la résolution 425 (1978).

Je tiens également à exprimer notre sincère reconnaissance à tous les membres du Conseil qui ont soutenu le projet de résolution soumis par le Groupe arabe — la République arabe d'Égypte, la Chine, l'Indonésie et la Guinée-Bissau. Nous tenons également à dire que nous regrettons profondément la position des membres du Conseil qui se sont abstenus lors du vote sur le projet de résolution, compte tenu notamment de ce que le projet de résolution du Groupe arabe est tout à fait conforme aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient, notamment la résolution 425 (1978).

Les éléments qui figurent dans le projet de résolution du Groupe arabe ont été élaborés et soumis au Conseil qui aurait dû l'adopter afin de lancer un message clair et urgent demandant à Israël de mettre immédiatement un terme à son agression contre le Liban de se retirer sur le champ jusqu'aux frontières internationalement reconnues, conformément aux dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 425 (1978).

Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte sans retard une assistance humanitaire d'urgence au peuple libanais afin de soulager ses souffrances et de répondre à ses besoins humanitaires.

Enfin, au nom du Groupe arabe, je demande au Conseil de continuer d'assumer ses responsabilités en suivant l'évolution des événements graves qui se sont produits au Liban et de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à l'agression et aux massacres et d'en effacer les conséquences, conformément à la légalité internationale et aux dispositions du droit international.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant des Émirats arabes unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kamal (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes une nouvelle fois réunis aujourd'hui au Conseil de sécurité pour examiner la situation extrêmement grave au Liban. Le Pakistan déplore et condamne énergiquement l'incident tragique de ce matin, qui a entraîné la mort de civils innocents et de soldats de la paix fidjiens.

Le 15 avril, nous avons exprimé notre profonde préoccupation devant l'escalade des hostilités le long de la frontière entre Israël et le Liban et à l'intérieur du Liban. Nous jugeons la poursuite du conflit répréhensible et condamnable et nous demandons l'arrêt immédiat des hostilités par les forces israéliennes.

Cette escalade des hostilités n'est ni justifiable ni conforme à l'objectif recherché : la réalisation d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. La poursuite de ces actes d'agression par Israël ne fait qu'exacerber encore les tensions dans la région. Ces actes d'agression prémédités et savamment orchestrés ont fait des victimes dans la population civile et entraîné le déplacement de milliers de personnes civiles ainsi que la destruction massive de l'infrastructure libanaise.

Le Pakistan déplore et condamne le massacre des populations civiles qui sont prises pour cibles. Le Pakistan a toujours affirmé que les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) continuaient à fournir un cadre juste et viable pour la réalisation d'une paix durable et globale au Moyen-Orient. Nous sommes également fermement convaincus que, pendant la période de transition, Israël, puissance occupante aux termes de la quatrième Convention de Genève de 1949, reste tenue de respecter et d'appliquer pleinement dans les territoires arabes occupés les dispositions de la Convention ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La résolution 425 (1978) exige en particulier le strict respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Cette résolution demande aussi à Israël de cesser immédiatement son action militaire contre le Liban et de retirer sans délai ses forces de tout le territoire libanais. Malheureusement, non seulement la résolution n'a pas été appliquée mais elle continue d'être violée de façon flagrante par les autorités israéliennes.

Le Gouvernement et le peuple pakistanais sont vivement préoccupés par les derniers événements qui se sont produits au Liban, et ils demandent au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités en mettant immédiatement fin aux actes d'agression des forces israéliennes. Israël doit cesser sur-le-champ ses opérations militaires contre le Liban et retirer ses forces du territoire libanais. Le Pakistan partage aussi pleinement l'opinion selon laquelle le Liban a droit à des réparations appropriées pour les destructions qu'il a subies du fait des forces israéliennes.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Takht-Ravanchi (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais, pour commencer, exprimer nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement libanais ainsi qu'aux familles éprouvées par la mort de tant de civils innocents dans le Sud-Liban, qui ont péri à la suite de l'attaque délibérée de l'armée sioniste.

Il y a trois jours, le Conseil de sécurité s'est réuni pour débattre de l'agression israélienne contre le Liban et le bombardement massif d'objectifs civils situés dans ce pays. Au cours de cette réunion, ma délégation a exposé notre position à l'égard de la question dont le Conseil était saisi et elle a mis en garde contre le fait que si le Conseil de sécurité ne pouvait pas ou ne voulait pas prendre les mesures qui s'imposent pour répondre aux violations du droit international commises par le régime sioniste, il encouragerait l'agresseur à poursuivre son agression.

Le crime qu'Israël a commis aujourd'hui dans le Sud-Liban est malheureusement la conséquence naturelle de l'inaction du Conseil de sécurité. Si le Conseil s'était abstenu de recourir au système de deux poids, deux mesures, et si, il y a une semaine, il avait agi avec célérité et fermeté contre les crimes israéliens, le régime sioniste n'aurait pas osé commettre en toute impunité d'autres crimes de cette ampleur.

À la suite de l'attaque barbare lancée contre une base des Nations Unies au Liban, plus de 100 civils, parmi lesquels de nombreuses femmes et de nombreux enfants qui y avaient trouvé refuge sont morts tragiquement. À qui la faute? Au régime sioniste, qui a délibérément pris pour cibles des centres de population civile et des structures économiques au Liban, ou à ceux qui, en fermant les yeux sur les crimes sionistes, en les approuvant, voire en allant jusqu'à blâmer la victime plutôt que l'agresseur, ont en fait donné le feu vert à Israël pour qu'il poursuive ses actes barbares?

Les dimensions dangereuses que revêtent les crimes israéliens au Liban sont telles qu'elles appellent une réaction immédiate de la part du Conseil de sécurité afin d'empêcher le régime sioniste de perpétrer d'autres massacres au Liban. Il incombe au Conseil de sécurité de condamner dans les termes les plus énergiques l'agression israélienne constante contre le Liban, car c'est la cause principale du prolongement de la crise dans ce pays et des pertes civiles énormes qu'elle entraîne. Le Conseil doit aussi prendre des mesures efficaces pour lutter contre le terrorisme israélien. Enfin, le Conseil de sécurité doit adopter les mesures qui s'imposent pour appliquer la résolution 425 (1978). Tout effort visant à passer outre à cette résolution ou à la dénaturer revient à légitimer l'occupation et, partant, porte atteinte à la crédibilité des Nations Unies en général et du Conseil de sécurité en particulier.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 23 h 35.